

**COMPTE-RENDU
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE L'UNIVERSITÉ DE TOURS**

Séance du 11 mai 2026

Membres présents

Philippe ROINGEARD, Président de l'Université ;

Brieuc DUBREIL, Chef de la Division enseignement supérieur, représentant M. le Recteur ;

Arnaud GIACOMETTI ; Patrick LAFFEZ ; Daniel MIRZA ; Olivia ROBIN-SABARD ;

Alain BIDEAU ; Sandrine DALLEY-CHOISY ; Marine MIQUEL ; Audrey OUDIN ; Marie-Pierre ROURE-HORARD ;

Delphine THOMAS-TAILLANDIER ;

Julien MEUNIER ; Emmanuel THIBAUT ;

Florine HARDOUIN ;

Thierry CHAILLOUX ; Christophe MAURIAC ;

Ont donné procuration :

- Christelle CHARLOT à Patrick LAFFEZ
- Christelle BECDELIEVRE à Patrick LAFFEZ
- Anne BESNIER à Philippe ROINGEARD
- Lucie CLARYSSE à Philippe ROINGEARD
- Evelyne FOUQUEREAU à Alain BIDEAU
- Mickael DAVID à Alain BIDEAU
- Elisabeth HUGUET à Daniel MIRZA
- Emmanuelle HUVER à Marine MIQUEL
- Hovig TER MINNASSIAN à Julien MEUNIER
- Gwenaëlle BAUDET à Emmanuel THIBAUT
- Claude-Emmanuel BOUDET à Emmanuel THIBAUT
- Laetitia LOPES-BRULE à Sandrine DALLEY-CHOISY
- Nicolas GODICHET à Olivia ROBIN SABARD

Participaient à titre consultatif :

Daniel ALQUIER, Vice-président chargé de la recherche ; Stéphanie GERMON, Vice-présidente chargée des relations internationales ; Emmanuel NERON, Vice-président du Conseil d'administration, chargé des moyens, des emplois et de l'immobilier ; Claude OPHELE, Vice-présidente chargée des relations humaines, du dialogue social et des affaires juridiques ; Laurence TACONNAT, Vice-présidente chargée de l'égalité femmes-hommes, de la lutte contre les discriminations et du handicap ;

Pierre GABETTE, Directeur général des services ; Kévin NEUVILLE, Directeur du Cabinet du Président ; Jérôme BARRÈRE, Directeur général des services adjoint et Directeur des affaires juridiques et du patrimoine ; Thierry SENEGAS, Agent comptable ;

Samuel CALLÉ, Directeur de l'IUT de Blois ; Lucie GAUGAIN, Directrice de l'UFR arts et sciences humaines ; Jean-Charles LE BUNETEL, Directeur de l'IUT de Tours ; Patrick MARTINEAU, Directeur de l'EPU ; Concetta PENNUTO, Directrice du CESR ; Olivia ROBIN-SABARD, directrice de l'UFR droit, économie et sciences sociales ; Marie-Hélène SOUBEYROUX, Directrice de l'UFR lettres et langues.

Yoann CANOY, Directeur des affaires financières ;

Diane POTTIN et Nastasia BEDOUET, représentantes de la Direction des affaires juridiques et du patrimoine ;

Le quorum étant acquis, M. le Président ouvre la séance.

M. le Président propose qu'un ou une secrétaire de séance soit désigné par le conseil d'administration. Sandrine DALLEY-CHOISY, candidate, est désignée secrétaire de séance.

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1. Informations par le Président

M. le Président souhaite la bienvenue à Mme Lucie GAUGAIN qui a été élue Directrice de l'UFR Arts et Sciences humaines succédant à M. Thomas SIGAUD.

➤ Motion sur le lancement de la stratégie « Choose France for Higher Education »

M. le Président informe les membres que ce Conseil d'administration est l'occasion d'évoquer le décret proposé par le ministre de l'Enseignement supérieur et de la recherche. Ce décret s'inscrit dans la stratégie « Choose France for Higher Education ». Il précise qu'il souhaite évoquer une partie du décret qui concerne les droits d'inscription des étudiants extra-communautaires. M. le Président propose une motion relative à ce sujet. Il précise que cette motion ne cherche pas à rejeter toutes les propositions du ministre. Il cite le volet qui consiste à voir comment il est possible d'attirer des étudiants internationaux par le biais de bourses du Gouvernement français auquel l'Université de Tours souscrit. Il indique que le sujet qui préoccupe la communauté universitaire concerne le volet des droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires.

M. le Président donne des éléments de contexte historique. Les droits d'inscription différenciés des étudiants extra-communautaires ont été institués par la réforme de 2019 qui faisaient déjà l'objet d'un décret. Il précise que les étudiants nationaux et communautaires payent actuellement 178 € pour une année de licence et 254 € pour une année de master. Pour les étudiants extra-communautaires, le montant prévu dans le projet de décret est de 2900 € pour une année de licence et 3900 € pour une année de master soit seize fois plus que les étudiants nationaux et communautaires. Il précise que de nombreuses universités exonèrent les étudiants extra-communautaires par un vote du Conseil d'administration, c'est le cas de l'Université de Tours depuis 2019. Actuellement l'exonération est permise par la loi si cela ne concerne pas plus de 10 % des effectifs totaux des étudiants hors boursiers.

Le nouveau projet de décret du Gouvernement a été annoncé lors d'une conférence de presse du ministre dans le journal « Le Parisien » ne supprimant pas totalement la possibilité d'exonérer les étudiants extra-communautaires. Cependant, le décret vise à encadrer fortement ces exonérations. M. le Président reprend les mots du ministre « fin de l'exonération massive pour les extra-communautaires ». Il précise que le ministre a exprimé que la majorité des étudiants extra-communautaires devraient payer les droits différenciés.

Le ministre a évoqué un plafond de 10 % des étudiants extracommunautaires pouvant bénéficier de l'exonération. M. le Président rappelle que les doctorants ne sont pas concernés par les droits différenciés. Les exonérations resteront possibles pour les étudiants extra-communautaires boursiers du Gouvernement français et les réfugiés. L'idée évoquée par le ministre serait de flécher 60 % de ces bourses sur des disciplines ciblées : ingénieurs, informatique, biotechnologies. Les étudiants en programmes d'échanges seraient également exonérés dans le cas d'accords de coopération internationale avec réciprocité sur les droits d'inscription. Les exonérations que l'université pourrait décider elle-même pour des situations individuelles devront rester dans la limite de 10 % du total étudiants extra-communautaires hors étudiants boursiers du Gouvernement, réfugiés et en programmes d'échanges. Le ministre a annoncé que le décret devrait être actif dès la rentrée 2026 en précisant que les étudiants ayant obtenu une notification d'exonération pour la rentrée 2026 antérieure à la publication du décret ne seraient pas concernés.

M. le Président indique que l'équipe présidentielle a fait une visioconférence le 5 mai 2026 avec les directeurs et directrices de composantes pour les informer et leur dire de notifier le plus rapidement possible les étudiants qui étaient acceptés à l'Université de Tours. Cette notification permettrait que ces étudiants ne soient pas concernés par ce décret. Les étudiants qui restent dans un même cycle ne sont pas concernés mais le seraient lors du passage en cycle supérieur. M. le Président affirme que cela peut être problématique dans certains cursus d'études où il y a plusieurs cycles comme les études d'ingénieurs et les études de santé.

Le CNESER devait se prononcer le 5 mai sur ce décret mais à la suite d'un boycott des organisations syndicales, le quorum n'était pas atteint, celui-ci a donc été reporté. Il doit se réunir à nouveau le 12 mai.

M. le Président indique que les discussions au sein de France Université lors d'une assemblée générale ont montré une hétérogénéité des pratiques des droits différenciés dans les universités ce qui rend difficile de trouver une position commune. Il précise que 10 universités appliquent intégralement les droits différenciés, 41 exonèrent intégralement et 19 exonèrent sur critères tels que les étudiants venant de pays francophones, les étudiants inscrits dans certains masters, les écoles d'ingénieurs etc., en fonction des stratégies d'établissements. Il y a des universités qui ne voulaient pas appliquer les droits différenciés mais qui se sont vu imposer les droits différenciés par leur rectorat sur consigne du ministère, dans le cas où elles étaient en plan de retour à l'équilibre financier. Les universités qui exonèrent partiellement ou totalement ne sont pas favorables au décret, mettant en avant une atteinte à l'autonomie des universités, un impact sur le rayonnement des universités et le rayonnement de la langue française dans le monde. M. le Président précise que le ministre a déclaré que les droits différenciés devaient rapporter 250 millions d'euros aux universités françaises. Néanmoins, on peut douter de ce chiffre du fait que bon nombre d'étudiants venant de pays à faibles revenus ne s'inscriront plus.

M. le Président ajoute que ce n'est pas cela qui règlera le problème du financement des universités. Il rappelle qu'il y a quelques années Campus France avait fait une étude montrant que les étudiants internationaux généraient 1,35 milliards d'euros par an de retombées économiques. France Université a décidé en assemblée générale de voter contre le décret présenté au CNESER. M. le Président précise qu'il y a une volonté de faire reporter l'application du décret à la rentrée 2027, avec une exemption des étudiants déjà en France qu'ils changent de cycle ou non, une exemption de tous les étudiants en parcours intégré et une possibilité de garder une stratégie pour les universités.

Il souligne qu'en fonction du contenu définitif du décret, des réflexions devront être engagées collectivement sur les modalités d'exonération, les étudiants concernés et les stratégies à adopter. Il insiste sur le fait que de nombreuses incertitudes demeurent à ce stade et qu'il conviendra d'attendre la version finale du texte.

Il conclut que ce projet est préoccupant, ce qui explique les nombreux débats qu'il suscite au sein de la communauté universitaire et de France Universités. Il rappelle que la présentation d'une motion proposée par l'équipe présidentielle vise à permettre au Conseil d'administration de se positionner sur ce décret. Il ajoute que les principales préoccupations portent sur la question des droits différenciés, en soulignant l'importance de préserver l'autonomie des universités, leur capacité à définir une stratégie internationale, ainsi que les enjeux liés au rayonnement de la langue française et à la tradition d'accueil des étudiants internationaux.

Stéphanie Germon précise que la DRI a effectivement engagé un travail de vérification des conventions afin de s'assurer de la présence de la notion de réciprocité en matière de droits d'inscription. Elle invite désormais chacun à faire preuve de vigilance lors de l'élaboration des conventions, afin que les principes de réciprocité et de non-différenciation des frais y soient clairement inscrits. Par ailleurs, elle souhaite informer que l'UFR de Pharmacie a souhaité voter une motion pour s'opposer à ce décret également, mais que faute de quorum, cette dernière n'a pu être adoptée.

➤ Discussion

Arnaud Giacometti s'interroge sur la possibilité d'informer les étudiants ayant reçu, avant la publication du décret, une notification des composantes indiquant qu'ils ne seraient pas concernés par la non-exonération. Il demande s'il est possible de leur répondre directement en ce sens.

M. le Président répond qu'il préfère attendre le vote du CNESER demain pour répondre définitivement. Il indique néanmoins qu'il y a unanimité pour dire que le décret ne s'appliquera pas rétroactivement. Il précise que des négociations vont sûrement être envisagées par France Universités avec le ministère afin, a minima, de reporter l'application du décret à la rentrée 2027, puisque les universités ne sont pas en mesure de le mettre en œuvre.

Il souligne également que tous les étudiants passés par Campus France ont, en principe, reçu une notification d'acceptation leur ouvrant droit à une exonération.

Jérôme BARRERE confirme qu'à la lecture du projet de décret, les exonérations accordées dans les notifications antérieures à sa publication ne seront pas remises en cause, le texte n'ayant pas d'effet rétroactif. Il rappelle également que la délibération relative à l'exonération des droits d'inscription, votée lors du Conseil d'administration de juillet 2025 pour l'année universitaire 2026-2027, précise explicitement que toute acceptation d'une demande d'inscription vaut exonération.

Arnaud GIACOMETTI remercie pour ces précisions. Il estime que ce décret est préoccupant au regard de la tradition française d'accueil et d'ouverture. Il souligne qu'il ne repose pas, selon lui, sur des motifs économiques puisque, a priori, ce serait plutôt négatif pour l'économie française, mais relève plutôt d'une idéologie qui lui semble particulièrement nauséabonde. Il considère également que le décret est un affaiblissement de la francophonie, dans la mesure où une grande partie des étudiants extracommunautaires provient de pays francophones. Il indique, par ailleurs, qu'il n'a pas vu s'il y avait eu des réactions de l'Agence universitaire de la Francophonie sur ce sujet et estime que c'est un coup dur pour la francophonie et pour nos relations avec le Maghreb et l'Afrique de l'Ouest. Il conclut en disant que c'est dans la continuité d'une politique de déconnexion de la France avec le monde de la francophonie, dont on voit les conséquences aujourd'hui en Afrique, notamment sur un plan géopolitique. C'est un décret qui n'affaiblit pas que les universités mais la France dans son ensemble. Il indique qu'il votera pour cette motion sans hésitation.

Marine MIQUEL indique que la FSU est réservée quant à l'utilisation de l'argument de l'autonomie des universités, estimant que la mesure fragilise le service public de l'enseignement supérieur et de la recherche en instaurant une logique de concurrence plutôt que d'autonomisation. Elle souligne également que la référence au « marché des étudiants étrangers » lui paraît inappropriée et suggère de privilégier une formulation centrée sur la mobilité, tout en alertant sur la logique concurrentielle entre établissements que cette notion sous-entend. Elle s'interroge enfin sur la possibilité, en complément du vote de la motion, de prévoir un mode d'expression de l'université au moment du CNESER.

Alain BIDEAU précise qu'il s'agit du « marché de la mobilité » et non pas du « marché des étudiants ».

Daniel MIRZA s'interroge sur le profil des universités appliquant les droits différenciés, supposant qu'il pourrait s'agir d'établissements prestigieux. Il estime que les établissements les plus en mesure d'appliquer ces droits sont probablement ceux dont l'attractivité est suffisante pour compenser une hausse des frais. Il souligne qu'une augmentation significative des droits d'inscription entraîne généralement une forte baisse des effectifs d'étudiants internationaux, notamment issus de pays émergents, et alerte sur le risque de diminution importante pour l'Université de Tours.

M. le Président répond que ces universités sont en réalité très diverses, citant notamment les exemples de Grenoble et du Havre, aux profils très différents, et il rappelle les enjeux liés à la diffusion de la culture scientifique et culturelle française, en particulier dans les pays francophones.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité la motion sur le lancement de la stratégie « Choose France for Higher Education » par la délibération n°2026-42.

➤ Informations diverses

M. le Président informe le Conseil d'administration de sa récente audition par le Sénat le 14 avril 2026 « Garantir l'excellence de l'université française ». Il précise avoir rappelé la place de l'Université au sein du territoire et la nécessité de favoriser la pluridisciplinarité qui caractérise l'Université de Tours. M. le Président a rappelé les difficultés budgétaires de l'établissement ce qu'il avait déjà fait lorsqu'il a été interrogé par le Sénat l'année dernière, par le même rapporteur. Il ajoute même que la situation a empiré, l'université de Tours ayant reculé dans le classement de la subvention pour charge de service public (SCSP) par étudiant, passant de la 31^e à la 32^e place (sur 34) des universités pluridisciplinaires avec santé, rappelant la nécessité d'établir un modèle d'attribution des SCSP, transparent pour les universités.

M. le Président explique qu'un récent rapport de la Cour des comptes sur la trésorerie des universités montre que la trésorerie des universités a certes un peu progressé mais que cette progression n'est pas due à la SCSP et résulte

des acomptes d'appels à projets. La Cour des comptes a rappelé que seul 5 % de la trésorerie des universités est libre d'emploi.

M. le Président informe qu'a eu lieu l'audition des équipes de NEOLAIA dans le cadre de l'audit européen. Il remercie Stéphanie GERMON et les équipes de NEOLALIA. Il annonce qu'il va rencontrer les partenaires la semaine prochaine. Il annonce que l'Université va demander le renouvellement des financements de l'Union Européenne pour NEOLAIA.

M. le Président annonce que la finale régionale de « Ma Thèse en 180 secondes » s'est tenue dans la salle Thélème le 30 avril 2026. C'est M. Mattéo COMITO de l'Université d'Orléans qui a remporté le 1^{er} prix du jury. M. Mattéo COMITO va représenter la Région à Lille pour la finale nationale.

M. le Président félicite l'UFR Droit, d'Economie et des Sciences sociales pour avoir remporté l'AMI du Conseil d'Etat. Il précise que c'est une belle reconnaissance pour la composante et pour l'Université.

1.2. Bilan d'activité 2025 de la fondation Rabelais

Mme Pascale CHARPY élue présidente de la fondation Rabelais en octobre 2025 présente le bilan d'activité 2025 de la fondation.

Elle informe le Conseil d'administration que la Fondation Rabelais existe depuis 2009. Les missions principales de la Fondation Rabelais sont la valorisation des talents et savoir-faire de l'Université ; développer la recherche et l'innovation ; faire la passerelle entre les étudiants, les chercheurs et les entreprises.

Elle précise que le Conseil d'administration de la Fondation Rabelais est composé de deux collèges : les membres fondateurs et les personnalités qualifiées. Dans le collège des membres fondateurs, il y a les représentants des entreprises et les représentants de l'Université. Le Conseil d'administration se réunit trois à quatre fois par an.

La Fondation Rabelais a mis en place trois chaires : Inclusion au travail et management lancée en 2023 ; Valeur et consommation durable lancée en 2024 ; Maltraitance infantile lancée en 2025.

En 2025, la Fondation Rabelais a organisé 13 évènements pour soutenir la chaire « Inclusion au travail et management ».

Mme Pascale CHARPY précise que la Fondation Rabelais est attentive à l'accompagnement des étudiants. Elle a accompagné six doctorants internationaux en 2025 et plus de 46 depuis 2018. La Fondation a fait des dons d'ouvrages universitaires aux étudiants, 1600 ouvrages en 2025.

Elle rappelle qu'il est nécessaire d'attirer de nouveaux partenaires. Chaque année, la Fondation travaille sur l'ancrage territorial et présente des actions. En 2025, la Fondation Rabelais a participé au « Top Entreprises » organisé par le journal La Nouvelle République. En 2025, la Fondation Rabelais a décerné le prix Rabelais à deux chercheurs spécialisés en développement de logiciels. A la fin de l'année 2025, la Fondation a organisé une soirée à la Villa Rabelais pour aborder le thème de l'intelligence artificielle et l'inclusion au travail. Cela a permis à la Fondation de valoriser les actions et donner des actions concrètes aux entreprises que la Fondation cherche à faire adhérer. Elle précise que plus de 18 entreprises sont adhérentes de la Fondation Rabelais.

Mme Pascal CHARPY informe le Conseil d'administration que depuis fin 2025, la Fondation Rabelais abrite la Fondation Apolline, fondée par l'Université de Tours et soutenue financièrement par l'Union Régionale des Professionnels de santé des chirurgiens-dentistes, qui a pour objet de promouvoir la santé bucco-dentaire.

Pour l'année 2026, la Fondation Rabelais souhaite soutenir en priorité les axes suivants :

- Développement de la recherche et de l'innovation
- Santé et bien-être des étudiants
- Ancrage territorial
- Insertion professionnelle et entrepreneuriat

2. COMPTE RENDU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

2.1. Compte rendu du conseil d'administration du 13 avril 2026

M. le Président présente le compte-rendu du Conseil d'administration du 13 avril 2026.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le compte-rendu du conseil d'administration du 13 avril 2026 par la délibération n°2026-36.

3. AFFAIRES FINANCIÈRES

3.1. Débat d'orientations budgétaires pour le budget initial 2027

Emmanuel NERON remercie l'ensemble des équipes de la Direction des affaires financières pour avoir élaboré ce débat d'orientations budgétaires. Il rappelle l'importance de ce moment dans le processus d'élaboration du budget initial 2027. Il ajoute qu'il s'agit d'un point de départ servant d'état des lieux de la situation actuelle, avec des chiffres au plus près de ce que l'on connaît de la situation de l'université et, dans un contexte particulièrement incertain, visant à dégager quelques lignes directrices pour la constitution du budget initial 2027.

Yoann CANNOY présente le débat d'orientation budgétaire pour 2027.

Sommaire

I. Eléments contextuels et point sur la stratégie de l'université de Tours

- La note stratégique de l'établissement et les schémas directeurs
- Une santé financière fragilisée mais une université résiliente

II. Orientations proposées pour le BI 2027

- Les hypothèses proposées pour la construction du futur budget
- Des indicateurs de soutenabilité qui se dégradent face à une sous-dotation chronique

Le budget est élaboré conformément aux priorités et aux orientations définies par le conseil d'administration en cohérence avec les dispositions du contrat pluriannuel d'établissement. A cette fin, un débat a lieu au conseil d'administration sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels en cours et envisagés.

LA NOTE STRATEGIQUE DE L'ETABLISSEMENT ET LES SCHEMAS DIRECTEURS

Un environnement difficile dans lequel évoluent les universités

Une visibilité budgétaire insuffisante pour construire une situation financière pluriannuelle solide

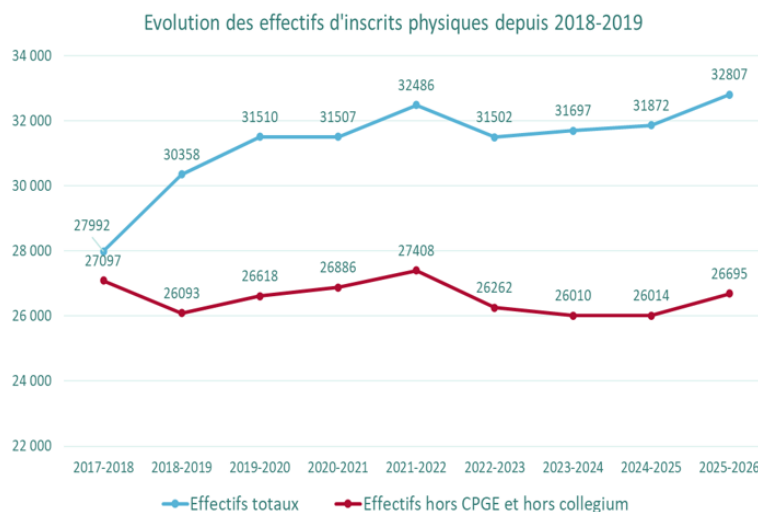
- Un début d'année 2026 encadrée par les dispositions de la loi spéciale du 26/12/2025
- Une LFI 2026 promulguée le 19/02/2026 qui apporte tardivement des orientations sur le financement des universités
- Hausse de l'inflation sous tensions géopolitiques : + 1,7 % en mars 2026

Une refonte à venir du modèle économique des universités qui se profile

- Assises sur le financement des universités pendant le 1^{er} semestre 2026
- Instauration des COMP 100% missions à partir de 2027
- Quelle pérennité sur le financement de la Protection Sociale Complémentaire ?

Contexte de l'université de Tours

- Des **effectifs** en hausse soulignant l'intérêt des étudiants pour les disciplines proposées par l'université
- Une **note stratégique** qui décline plusieurs actions suivies pour renforcer l'attractivité de notre établissement
- Des **schémas directeurs** qui permettent d'axer les projets des composantes et services selon les priorités de l'université de Tours
- Une **sous-dotation chronique** de l'accompagnement de l'Etat qui ne permet pas de réaliser nos projets à la hauteur et en nombre de ce qui pourraient être
- Une **fin prochaine du CPER 2021-2027** qui ouvrira de nouveaux échanges pour la construction du prochain



Augmentation des effectifs : + 935

L'augmentation des étudiants hors CPGE et collegium est principalement due à l'augmentation de l'effectif en médecine (+324 entre 24-25 et 25-26), en odontologie (+68) et en droit (+140).

Les inscriptions au collegium continue de progresser (+ 222) et légère progression pour les CPGE (+ 17).

Forte progression des inscriptions d'étudiants en échange universitaire : + 255 inscrits en diplômes de santé (réforme des épreuves de vérification des connaissances pour les praticiens étrangers).

Suivi des actions de la note stratégique de l'établissement

S'appuyer sur la dynamique du **projet Loire Val Health** pour développer des actions autour de quelques axes – avec trois lignes directrices fortes

1. Favoriser l'**interdisciplinarité** en formation comme en recherche
2. Renforcer l'**internationalisation** pour une meilleure attractivité
3. Travailler plus étroitement avec les **acteurs socio-économiques**

Quelques actions sur différents sujets :

- Partenariats en construction avec TALM (E. Beaux-Arts), ITS (Inst. Travail Social).
- Schéma métropolitain Tours Campus 2030 ; Convention de Coordination Territoriale (CCT).
- Convention de partenariat stratégique avec INSERM & CHU
- CMA Numérique en Santé
- Politique en matière d'**infrastructures sportives**
- Poursuivre le **Schéma directeur handicap**.
- Réflexion sur l'usage de l'**IA** cadre d'application éthique (charte).
- Dialogues de gestion composantes.
- Dialogues de gestion avec les directions des unités de recherche.
- **Système d'Informations Décisionnel formation**

Les schémas stratégiques

Schéma Pluriannuel de
Stratégie Immobilière (SPSI)
2025 à 2029

Agenda Stratégique de
Transformation Ecologique
et Sociale (ASTRES) 2024 à
2029

Schéma Directeurs des
Energies (SDE) 2024 à 2030

Schéma directeur de la Vie
étudiante 2023 à 2027

Plan Universitaire des
Mobilités (PLUM) 2024 à
2028

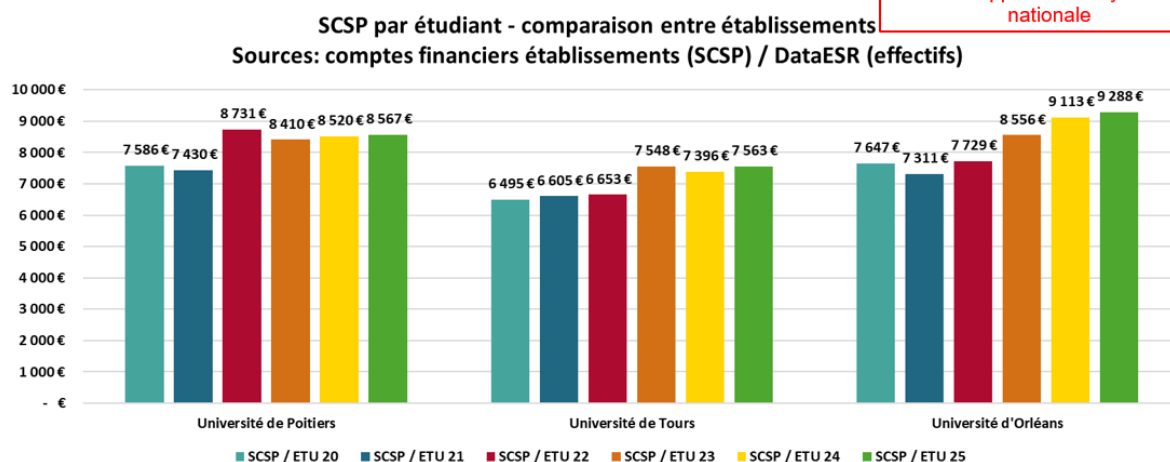
Plan égalité femmes
hommes 2025 à 2029

Schéma directeur du
handicap 2025 à 2029

Schéma des Systèmes
d'Information 2027 à 2030

Sous-dotation chronique de l'université de Tours

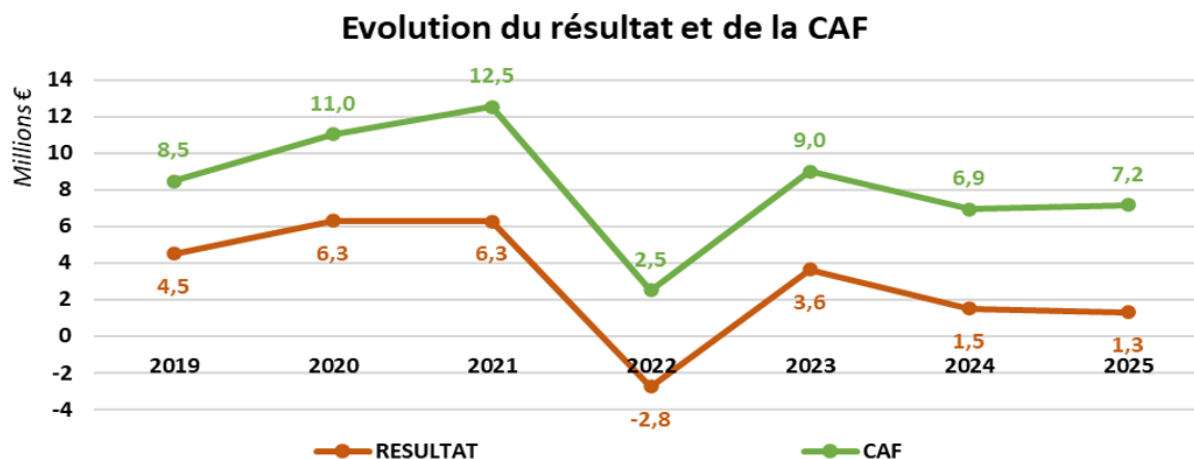
Pour Tours : - 1 224 € / étudiant
Par rapport à la moyenne nationale



UNE SITUATION FINANCIERE FRAGILISEE MAIS UNE UNIVERSITE RESILIENTE

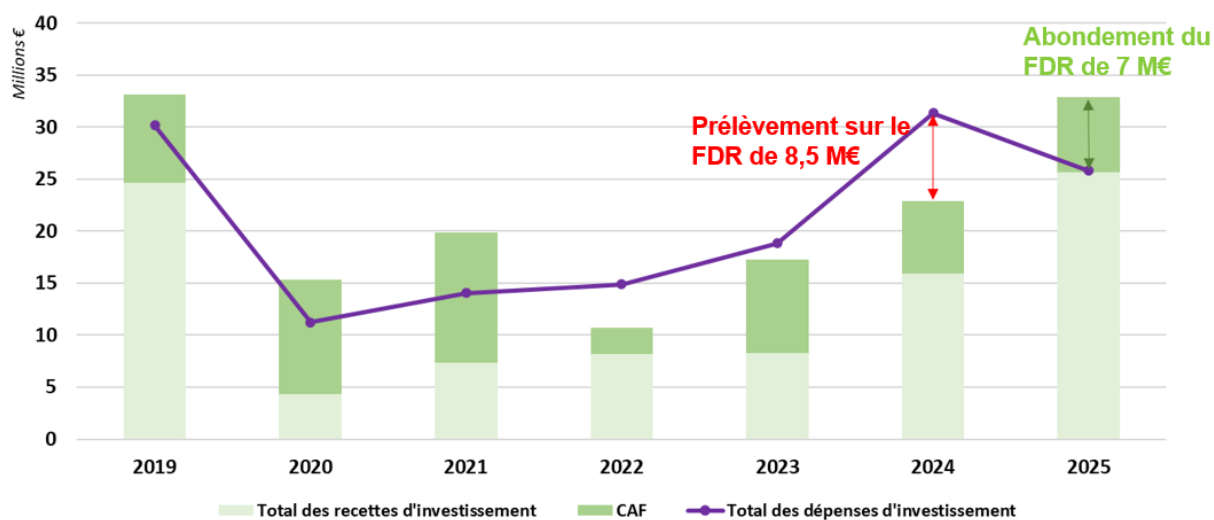
Le résultat et la CAF fin 2025

- ✓ Résultat excédentaire au 31/12/2025, mais une tendance à la baisse.
- ✓ CAF qui reste satisfaisante mais doit progresser pour contribuer au financement des futurs investissements



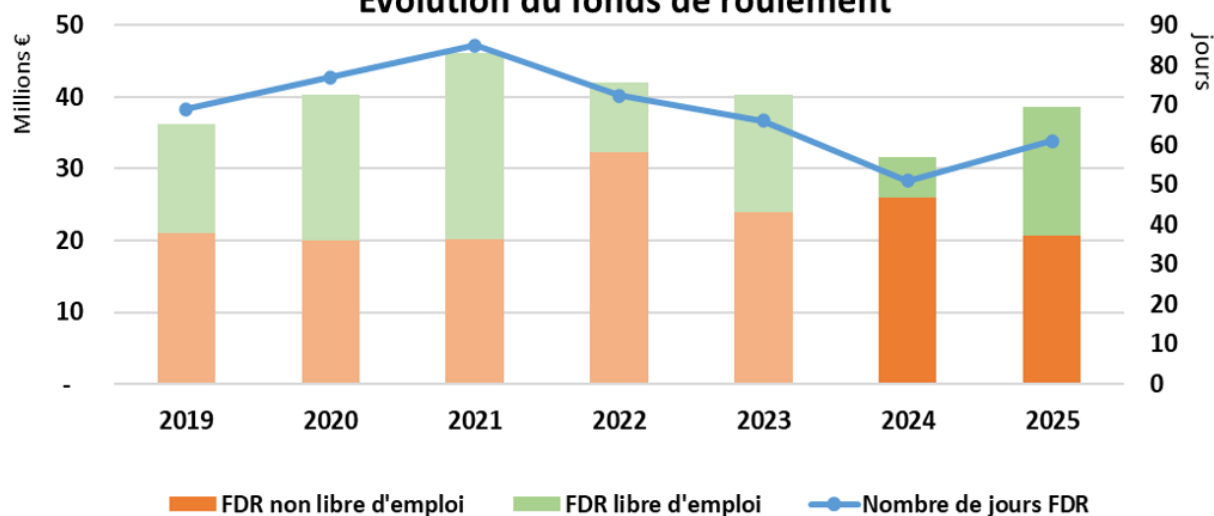
Une évolution erratique du financement des investissements

Evolution du financement des investissements



Une situation 2025 du fonds de roulement en amélioration

Evolution du fonds de roulement



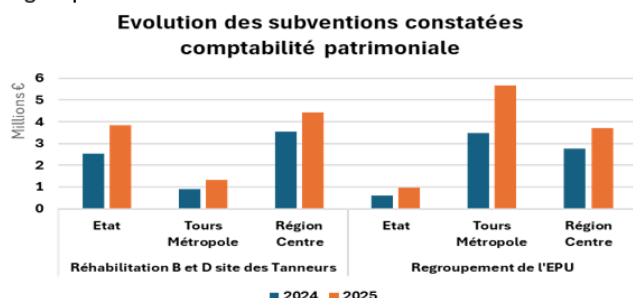
Explication sur la variation du FDR

FDR 2024 : 31,6 M€
FDR 2025 : 38,6 M€
Différence : + 7 M€

Evolution des subventions constatées (comptabilité patrimoniale)
CF 2025 : 25,7 M€ contre 15,9 M€ en 2024
CF 2025 BAIM : 20,7 M€ contre 12,8 M€ en 2024

=> Opérations immobilières dont les subventions ont été comptabilisées de manière plus importante en 2025.

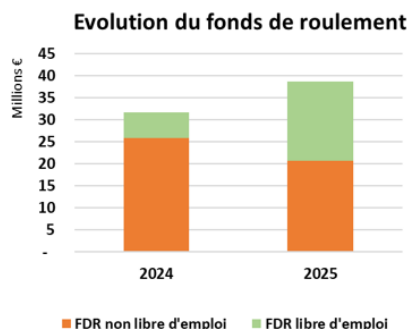
Exemple sur les 2 opérations les plus importantes : la réhabilitation des bâtiments B et D des Tanneurs et le regroupement de l'EPU



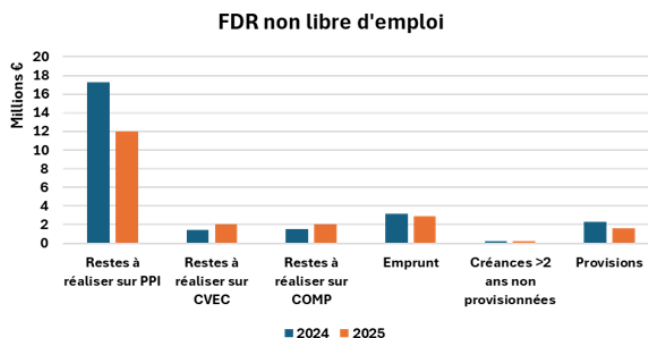
Total des subventions pour ces deux opérations : + 6,2 M€.

Ce montant a déjà été perçu en trésorerie parfois sur une année précédente. Dans ce cas, il est inscrit une subvention constatée d'avance qui vient minorée la recette constatée. L'anticipation de sa prévision en droits constatés dépend du rythme de prise en charge des dépenses en droits constatés, elles-mêmes en lien avec l'avancement des travaux et le service fait.

Zoom sur le FDR libre et non libre d'emploi



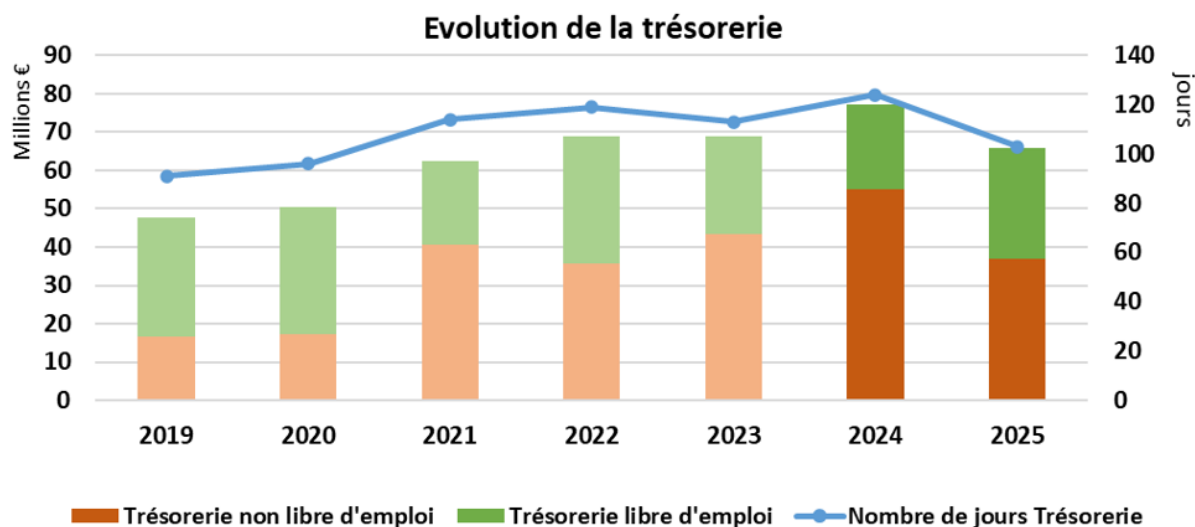
FDR libre d'emploi en 2024 : 5,7 M€
FDR libre d'emploi en 2025 : 17,9 M€
Différence : 12,2 M€



La différence de - 5,16 M€ de FDR non libre d'emploi entre 2024 et 2025 ajoutée à la progression du FDR global de 7 M€ non gagée en 2025 explique l'évolution du FDR libre d'emploi de + 12,2 M€.

=> Retrait d'une prévision d'emprunt sur les bâtiments I et G sur le site Grandmont en 2025

Une trésorerie qui reste confortable



Les restes à exécuter à partir de 2025

Charge future sur opérations pluriannuelles (K€)	2024	2025	Ventilation		
			2026	2027	2028 et >
Reste à dépenser	106 022	80 982	28 544	16 304	25 806
Reste à encaisser	60 384	58 728	19 779	11 286	25 063
Reste à honorer	45 637	22 253	8 765	5 018	743
Trésorerie nette	31 668	43 453	Trésorerie totale 2025 : 65 707 K€		

L'écart entre les totaux 2025 et leur répartition future est liée aux reports et à la reprogrammation des opérations qui interviendront au BR1 2026.

Principales actions engagées en 2026 pour améliorer les orientations budgétaires

- Rencontre avec le **DGESIP**
- Rencontres individuelles (et/ou courriers) avec les **députés et sénateurs** d'Indre et Loire et du Loir-et-Cher dans le cadre du projet de loi de finances 2026 ou les principaux parlementaires (rapporteurs) du texte
- Rencontre avec l'ensemble des **élus locaux**
- Déjeuner de travail **Président de Région, Député, Recteur**
- **Audition Sénat** dans le cadre de la mission d'information sur les **relations stratégiques** entre l'Etat et les Universités
- **Audition Sénat** dans le cadre de la commission d'enquête sur la capacité des universités françaises à garantir **l'excellence académique** du service public de l'enseignement supérieur
- Participation aux **assises du financement** des universités
- Rencontre(s) avec le **Conseiller de site de la DGESIP**

LES HYPOTHESES PROPOSEES POUR LA CONSTRUCTION DU FUTUR BUDGET

Hypothèses cycle d'exploitation - Dépenses

RH

- 2026 : projection empirique statistique + 500 K€ de marge
- 2027 : + 3 % par rapport à 2026 estimé

Fluides

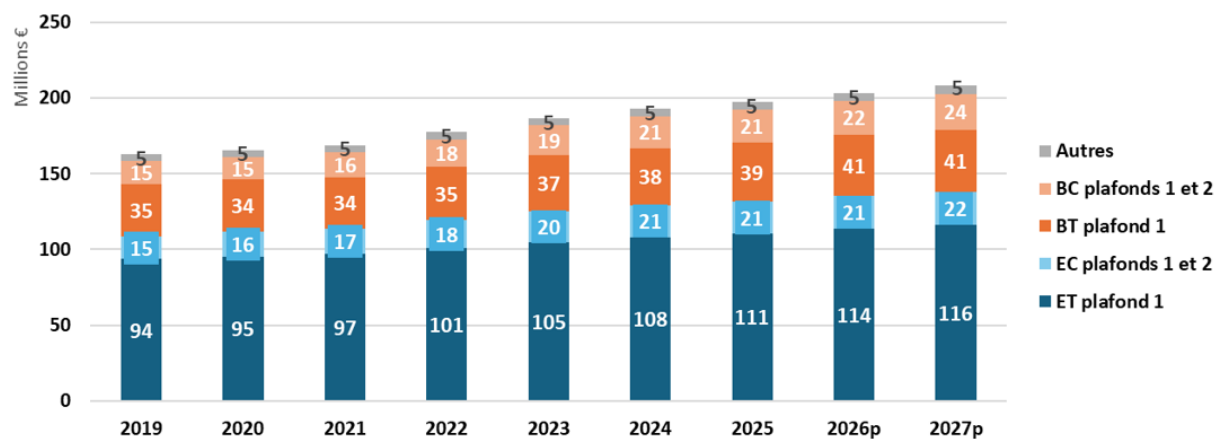
- 2026 : prise en compte des projections selon les marchés en cours
- 2027 : prise en compte des projections sur les marchés en cours corrigé d'hypothèses selon les réalisations passées et les travaux finalisés

Autres charges

- 2026 : taux d'exécution de 95% par rapport au BI 2026 en droits constatés
- 2027 : moyenne 2023 à 2025

Evolution masse salariale 2019 – 2027 (prévision)

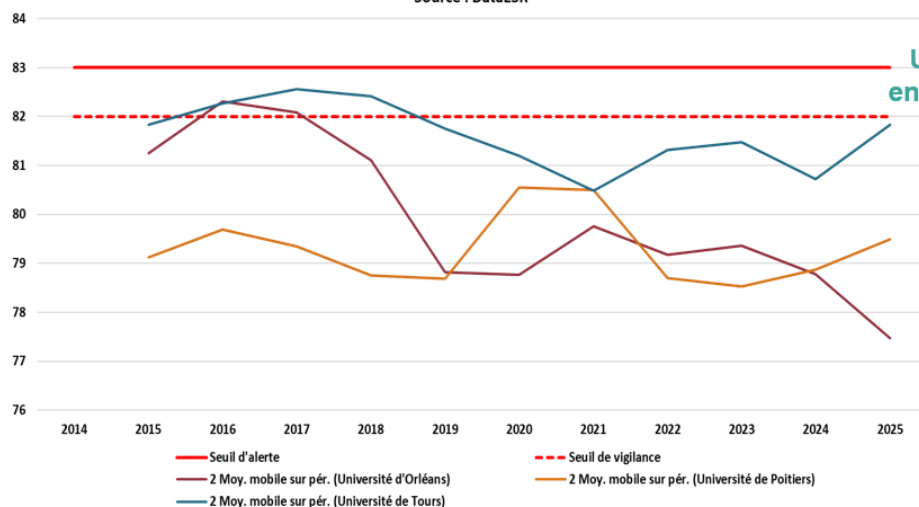
Evolution de la masse salariale par population



Méthode de projection sur 2026 et 2027 : évolution structurelle empirique des populations

Indicateurs de caractérisation de l'établissement - Ratio Dizambourg (%)

Evolution du ratio Dizambourg
Courbe de tendance - moyenne mobile sur 2 ans
Source : DataESR

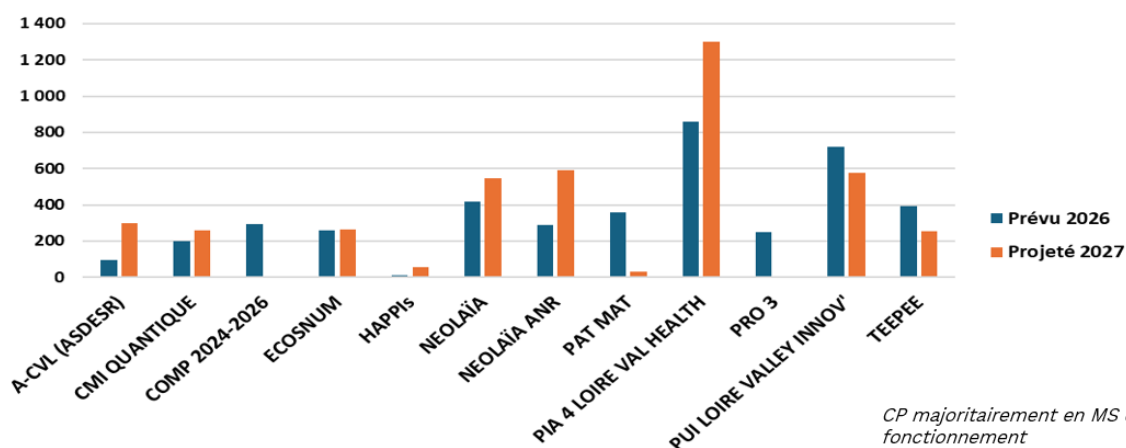


**Université de Tours,
en 2025 (hors moyenne
mobile) : 82,1 %**

Le ratio Dizambourg rapporte les charges de personnel sur les produits encaissables. Très volatile, il est l'un des critères de soutenabilité budgétaire.

Les projets de l'université de Tours

Principaux projets structurants : CP en K€



Digital FCU a une durée de 3 ans et génère un chiffre d'affaires de 11 K€ en 2026. Il est prévu une progression de ce dernier qui atteindrait 40 K€ en 2027.

Hypothèses cycle d'exploitation - Recettes

SCSP

- 2026 : intégration de 75% du coût du CAS pension (+2,8 M€) + 100 % de la protection sociale complémentaire
- 2027 : progression d'1,5% de la SCSP et intégration du solde du COMP 2024-2026

CVEC

- 2026 : montant du BI 2026
- 2027 : montant du BI 2026

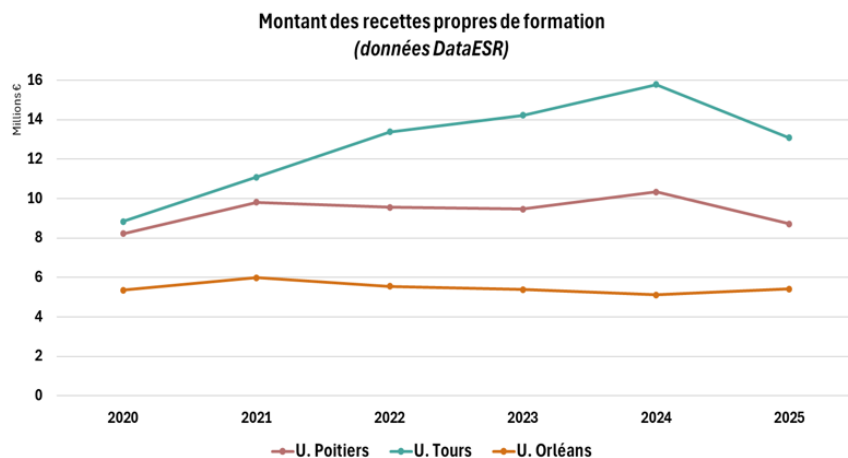
Autres subventions

- 2026 et 2027 : projection en droits acquis des perceptions reçues en trésorerie ou à venir selon les informations disponibles à ce jour

Ressources propres

- 2026 : montant du réalisé 2025 en soustrayant la baisse anticipée de l'apprentissage
- 2027 : moyenne 2023 à 2025

Indicateurs de caractérisation de l'établissement - recettes de formation



Des recettes propres de formations qui restent satisfaisantes malgré une baisse sur 2025.

Les recettes propres de formation rassemblent ici : les droits d'inscription, recettes de l'apprentissage et la formation continue/VAE.

Projection des résultats 2026 et 2027

CHARGES	2023	2024	2025	BI 2026	Réalisé prévisionnel 2026	DOB 2027 v1	DOB 2027 v2
Taxes associées aux rémunérations	2 397	2 470	2 506	2 578	2 578	2 600	2 600
Rémunération & charges sociales	183 237	188 748	193 848	198 122	199 727	205 719	202 819
Charges de personnel	185 634	191 218	196 354	200 700	202 305	208 319	205 419
Fluides (eau, gaz, électricité, réseau chauffage)	4 636	3 172	3 585	3 500	3 650	3 600	3 600
Autres charges	30 170	29 995	29 019	31 550	30 000	29 500	29 000
Dotation aux amortissements/ provisions	17 231	18 991	17 205	16 000	17 000	16 500	16 500
TOTAL DES CHARGES	237 671	243 376	246 163	251 750	252 955	257 919	254 519
PRODUITS							
SCSP	184 240	183 758	188 998	190 900	192 055	194 936	199 936
SCSP COMP		2 142	1 285	0	0	800	800
CVEC	2 078	2 182	2 143	2 150	2 150	2 150	2 150
<u>S/tot. Récurrent</u>	<u>186 318</u>	<u>188 082</u>	<u>192 426</u>	<u>193 050</u>	<u>194 205</u>	<u>197 886</u>	<u>202 886</u>
Subventions	23 202	22 027	21 263	23 000	22 000	21 000	21 000
Ressources propres	19 911	21 260	22 449	20 258	21 500	21 000	21 000
<i>Dont produits de cessions d'éléments d'actifs</i>	<i>1</i>						
Reprises sur amortissements/ provisions	11 877	13 502	11 329	10 500	11 000	10 500	10 500
TOTAL DES PRODUITS	241 308	244 871	247 467	246 808	248 705	250 386	255 386
RESULTAT	3 637	1 495	1 304	-4 942	-4 250	-7 533	867

Hypothèses Investissement - Dépenses et Recettes

Subventions :

- 2026 et 2027 : projection en droits acquis des perceptions reçues en trésorerie ou à venir selon les informations disponibles à ce jour

Investissement :

- 2026 : taux d'exécution de 99% du montant du BI 2026
- 2027 : prise en compte du SPSI pour le BAIM et moyenne sur 3 ans pour le Budget Principal

Remboursement emprunt :

- 2026 : remboursement annuité en capital de l'emprunt
- 2027 : remboursement annuité en capital de l'emprunt, aucun nouvel emprunt prévu

Intitulé de l'opération	Coût prévisionnel TDC en M€	Financement externe en M€	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033
CPER 15/20 complété CPER 21/27 Construction de l'extension de l'Ecole Polytechnique Universitaire	32,5	26,5									
CPER 21/27 Bâtiment hospitalo-universitaire sur le site de Bretonneau (B32) "Tonnelié"	8,0	6,5									
Mise en accessibilité AdAP phases 2 et 3	3,1	1,5									
CPER 21/27 construction d'un équipement sportif sur le site de Portalis Attention + 6,4M€ TMVL	4,4	2,4									
CPER 21/27 Réhabilitation énergétique - bât G Grandmont	3,3	3,3									
Réhabilitation du bâtiment C des Tanneurs CPER 27/...	66,0	55,0									
Réhabilitation du site Fromont	6,9										
Maintenance courante	6,2										
GER	2,4										
PPI Ascenseur	0,5										
PPI SSI	0,4										
Plan retrait amiante (liste B)	0,3										
Adaptation des locaux dialogue de gestion avec les composantes (montant sur 5 ans)	5,5										
CPER 21/27 Rénovation énergétique des process des sites Grandmont + reliquat 1,75 M€ des Tanneurs	4,7	4,7									
Réhabilitation du site Néricault Destouches	7,0										
1 - Conséquences CPER 15/20 complété CPER 21/27 Construction de l'extension de l'Ecole Polytechnique Universitaire : Utilisation du bâtiment LESSEPS Scénario 1 ou 2 ou 3	1,4										
Travaux Schéma Directeur de l'Energie (1er volet)	12,0										
Travaux Schéma Directeur de l'Energie (1er volet) RCU 600K€ Raccordement GRD PORTALIS PDE	0,6										
1 et 2 - Conséquences de l'opération CPER 21/27 Bâtiment hospitalo-universitaire sur le site de Bretonneau "Tonnelié"	0,9										
3 - Conséquences de l'opération CPER 21/27 Bâtiment hospitalo-universitaire sur le site de Bretonneau "Tonnelié"	0,4										
4 - Conséquences de l'opération CPER 21/27 Bâtiment hospitalo-universitaire sur le site de Bretonneau "Tonnelié"	0,8										
5 - Conséquences finales de l'opération CPER 21/27 Bâtiment hospitalo-universitaire sur le site de Bretonneau "Tonnelié"	0,3										
TOTAL	167,5	99,9									

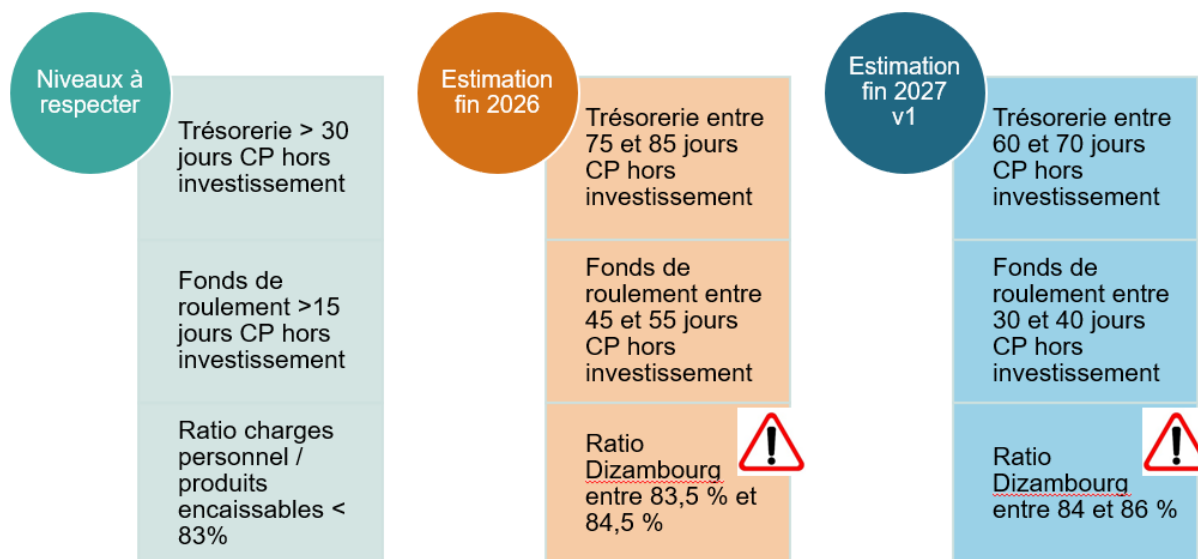
NB : hypothèse année d'intervention théorique

Projection FDR 2027

Evaluation de la situation patrimoniale	2023	2024	2025	BI 2026	Réalisé prévisionnel 2026	DOB 2027 v1	DOB 2027 v2
CAF	8 991	6 948	7 180	558	1 750	-1 533	6 867
Subventions	8 269	15 880	25 664	10 800	12 000	8 500	8 500
Autres ressources	-19	37		0	0	0	0
TOTAL DES RESSOURCES	17 241	22 865	32 844	11 358	13 750	6 967	15 367
Investissement	18 584	31 087	25 567	20 268	20 000	15 000	15 000
Rembt Emprunt	250	250	250	250	250	250	250
TOTAL EMPLOIS	18 834	31 337	25 817	20 518	20 250	15 250	15 250
VAR. FDR	-1 593	-8 472	7 027	-9 160	-6 500	-8 283	117
FDR final	40 364	31 892	38 919	7 749	32 153	23 870	32 270
<i>Non définitifs</i>							
Ratio Dizambourg	79,87%	81,58%	82,09%	83,84%	84,02%	85,76%	82,82%
Nombre de jours de FDR pour financer les CP hors Investissement	66	51	61	12	49	35	48
Nombre de jours de trésorerie pour financer les CP hors Investissement	112	123	103	72	80	64	77

DES INDICATEURS DE SOUTENABILITE QUI SE DEGRADENT FACE A UNE SOUS-DOTATION CHRONIQUE

Seuils prudentiels DOB 2027



Conclusion

Une **situation financière difficile en 2027** qui reflète les difficultés à respecter l'ensemble des critères de soutenabilité budgétaire.

- **Le ratio dizambourg ne peut être respecté qu'avec un soutien plus important de la SCSP en sus des efforts à renforcer en gestion de masse salariale**
- **Un fonds de roulement et une trésorerie qui seraient en recul compte-tenu des dépenses plus importantes que les recettes**

Actions à venir :

- **Améliorer les perspectives budgétaires**
 - Poursuivre le pilotage de la masse salariale et maîtriser le niveau des dépenses de fonctionnement
 - Continuer les actions menées face à la sous-dotation chronique de la SCSP
- **Renforcer nos partenariats**
 - Construire le prochain CPER avec des ambitions importantes : réaliser les priorités du SPSI dont le bâtiment C du site des Tanneurs
 - Mettre en place le nouveau COMP

Emmanuel NERON indique que les perspectives sont préoccupantes et notamment sur la masse salariale. Entre 2023 et 2027, la masse salariale a augmenté de 23 000 000 euros et la CSP seulement de 10 000 000 euros. Les indicateurs tels que le fonds de roulement et la trésorerie sont moins problématiques que le poids de la masse salariale qui atteint les limites de ce que l'université peut assumer. Il indique que pour les raisons précédemment évoquées, deux scénarios ont été présentés en CA aujourd'hui : le premier scénario est dans la continuité de la gestion actuelle, et a pour conséquence un compte financier pour 2026 avec un ratio dizambourg à plus de 84%, de même pour 2027.

Il rappelle que ce scénario obligera l'Université, 3 mois après le vote du compte financier, à produire une note sur les conditions de retour à l'équilibre pour l'année en cours, puis, si le budget initial suivant n'est toujours pas dans les conditions fixées par le décret financier, il faudra produire un plan de retour à l'équilibre financier. Il indique

que c'est le scénario qui se dessine aujourd'hui. Le second scénario montre la marche qu'il faudrait pour passer l'année 2027 dans les conditions du décret financier, c'est-à-dire réduire de 5 000 000 d'euros la masse salariale pour tomber en dessous des 83%.

Emmanuel NERON conclut que ce n'est pas un très bon message et qu'il faut s'y préparer, même si potentiellement l'université peut y échapper en 2026. Cependant, la tendance est qu'assez inéluctablement, on va vers ce seuil de 83%.

Ce DOB sera suivi d'une lettre d'orientations budgétaires, avec une demande d'efforts auprès des services et des composantes. Au-delà des indicateurs financiers, nous ne sommes plus en mesure de conduire de nouveaux projets, les services sont saturés, les composantes sont saturées et nous n'avons plus de temps et de moyens humains. L'objectif est de travailler avec les services et les composantes afin de dégager et d'évaluer la marge de manœuvre dont ils disposent pour retrouver un peu de latitude pour conduire de nouveaux projets.

Arnaud GIACOMETTI remercie pour la présentation répondant à certaines de ses interrogations sur le fonds de roulement. Sur les deux versions, sur les charges de personnel, il demande s'il y a une diminution de 3 millions. Il ajoute que ce ratio dizambourg est également beaucoup lié aux recettes, donc il se demande si on ne peut pas dire que Poitiers et Orléans ont des ratios plus faibles car ils ne sont pas sous-dotés. Il craint que si on ne dépasse pas ce ratio, la réponse du ministère sera toujours de dire que nous n'avons pas besoin de dotations supplémentaires. Il rappelle que ce ne sont pas toujours ceux qui gèrent le mieux, qui sont le plus récompensés. Il se demande si l'université a toujours intérêt à rester dans le « vert ». Il s'interroge sur les stratégies à avoir. Par ailleurs, il a une question sur les opérations immobilières : il y avait une opération de construction d'une résidence CROUS sur le site Portalis, il ne la voit plus dans le calendrier alors qu'elle était dans le CPER donc cela voudrait dire qu'on perd 1,4 millions d'euros, à cause du CROUS et de l'Etat ? Il questionne également sur l'opération B32.

Emmanuel NERON répond que dans la première version, il y a une hypothèse dans laquelle le CAS pension augmenterait. Il ajoute que le second scénario est un moyen pour nous d'affirmer, dans le cadre du COMP, le sous-financement de l'université pour calibrer la hauteur des financements demandés. Il rappelle néanmoins que nous nous dirigeons vers la première trajectoire. Sur les deux opérations immobilières, il n'a pas de nouvelles du CROUS mais Monsieur DUBREIL pourra surement apporter des précisions. Il indique par ailleurs que l'université était en négociation avec le CROUS pour leur céder une bande de terrain, moyennant une soulte, et que cette dernière est toujours en négociation à la DEGSIP.

M. Briec DUBREIL indique que le projet n'est pas abandonné et qu'il y a une volonté forte du recteur de voir aboutir ce projet, il arrivera mais il est actuellement en phase de discussion.

Emmanuel NERON indique qu'une vente est souhaitable, au regard de la situation financière de l'Université. Concernant l'ancienne opération B32, le calendrier est contraint, le retrait du CHRU de Tours ne nous a pas aidé. Il indique être également inquiet mais tout faire pour ne pas laisser s'échapper le budget correspondant.

M. CHAILLOUX souhaite poursuivre dans le sens de M. GIACOMETTI, il pense que cette situation intenable financièrement doit se refléter dans les ratios vus et suivis par l'État. C'est-à-dire que le fait de ne plus tenir ce ratio dizambourg serait cohérent avec le message véhiculé. Il ne lui semble pas possible d'avoir un rendez-vous avec le Premier ministre pour lui faire part du manque cruel de budget et en même temps avoir tous les ratios acceptables. Il indique que c'est tout à l'honneur de l'université de tenir l'ensemble des indicateurs, mais il pense que si ce n'est plus possible, cela doit se voir dans les indicateurs et cela donnera du poids dans les discussions.

M. le Président remercie la Métropole de les soutenir dans leur démarche.

Emmanuel NERON tient à rappeler que l'université va dans cette trajectoire, mais il rappelle que cela implique une note de retour à l'équilibre et ensuite, un plan de retour à l'équilibre.

Monsieur CHAILLOUX répond qu'un plan d'économie reviendrait à moins de professeurs, et il ne voit pas comment cela pourrait être tenable sans augmentation de la SCSP. Il demande ce qu'il se passe si l'université ne parvient pas à retrouver l'équilibre.

Emmanuel NERON indique que le Recteur a moyen de nous faire retrouver l'équilibre, notamment en gelant les emplois et la campagne d'emplois.

Arnaud GIACOMETTI répond que le Ministère espère sûrement une baisse des étudiants étrangers et la mise en place des droits différenciés pour mettre en avant une baisse des besoins.

Emmanuel NERON répond que si on garde 20% des étudiants étrangers, en appliquant les droits différenciés, cela rapporte environ 250 000 euros, donc nous sommes loin des 5 millions d'euros.

Daniel ALQUIER répond que nous sommes le 11 mai, et que nous n'avons pas la notification du budget initial avec les différentes lignes. Sur la recherche, il est toujours dans l'attente de la notification des lignes LPR pour pouvoir valider les éléments budgétaires votés en novembre 2025.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le débat d'orientations budgétaires pour le budget initial 2027 par la délibération n°2026-37.

3.2. Propositions de la commission des moyens du 30 avril 2026

Emmanuel NERON informe le Conseil d'administration que la commission des moyens est revenue sur le débat d'orientation budgétaire et la procédure du calendrier budgétaire pour la fin d'année 2026. La commission a donné un avis sur :

- Adhésions 2026 de l'université à des organismes partenaires
- Attribution d'une subvention à l'association Oral conseil
- Don auprès de l'Université pour la recherche contre le cancer de Merkel
- Don de la Fondation Rabelais au profit de l'UT pour Pépite
- Campagne habilitation diplômes université (DU-DIU-AU) de l'IAE
- Campagne habilitation diplômes université (DU-DIU-AU) de Sciences et Techniques
- Campagne habilitation diplômes université (DU-DIU-AU) – tarifs de formation initiale de l'ensemble des DU-DIU gérés par la FOCAL
- Convention pour l'attribution d'une subvention à l'association Agence Tours X pour l'organisation de l'événement TEDx Tours

Toutes ces décisions ont été adoptées à l'unanimité par la commission des moyens.

Emmanuel NERON remercie les membres de la commission des moyens pour la discussion sur le débat d'orientation budgétaire qu'il qualifie de très intéressante.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité les propositions de la commission des moyens du 30 avril 2026 par la délibération n°2026-38.

4. AFFAIRES GENERALES, JURIDIQUES ET STATUTAIRES

4.1. Autorisation d'ester en justice

Jérôme BARRERE explique qu'une sanction prononcée en 2023 par la Section disciplinaire a été annulée par le Tribunal administratif d'Orléans le 2 avril 2026 au motif que la convocation à la Section disciplinaire a été oubliée dans les documents transmis au tribunal sur la plateforme Télécours. De plus, le requérant a fait une demande d'indemnisation du fait d'une sanction illégale pour vice de forme. Il précise que le juge dit clairement à cet étudiant qu'à défaut de cette convocation, la sanction aurait été prononcée de toute manière et précise à mots

couverts qu'elle aurait été fondée et proportionnelle. Jérôme BARRERE ajoute que cela signifie qu'il faut faire appel et que l'université obtiendra, a priori, une issue favorable.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité l'autorisation d'ester en justice par la délibération n°2026-39.

4.2. Règlement de l'aide à la mobilité internationale LVH

M. le Président présente le projet de règlement pour l'aide à la mobilité internationale pour le programme Loire-Val Health à destination des étudiants inscrits en double parcours études de santé et sciences. C'est un soutien financier pour un stage de recherche à l'international de 4 à 8 semaines au cours de la troisième année. L'aide financière permettra de financer le transport en fonction de la distance et du mode de transport, calqué sur le barème Erasmus. Cela concernera moins d'une quinzaine d'étudiants. Il précise qu'il y a une certaine urgence puisque plusieurs étudiants vont partir courant du mois de juin.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le règlement de l'aide à la mobilité internationale Loire-Val Health par la délibération n°2026-40.

5. QUESTIONS DIVERSES

5.1. Repyramidage des maîtres de conférences

M. le Président présente ses excuses pour le délai de traitement de ce sujet mais c'est indépendant de la volonté de la présidence. L'université a reçu un courrier le vendredi 24 avril du ministère indiquant la possibilité de faire un repyramidage supplémentaire. Le 4 mai le ministère a envoyé un mail pour informer l'université que le repyramidage doit être prêt pour le 12 mai. Pour ce faire, un CAC et un CSA ont été organisés en urgence ce matin.

Le ministère a informé l'université que dans les années précédentes, il y avait un repyramidage qui n'avait pas été attribué à l'Université. Le ministère a précisé les sections concernées par ce repyramidage : 06, 11, 14, 16, 18, 19, 23, 64, 65, 71.

Il rappelle que la promotion ouverte qui était avec un repyramidage infructueux était la section 64 puisque la personne a choisi un autre poste. Les sections ayant eu un repyramidage l'année dernière sont : 65 et 23. Il rappelle les postes qui sont au concours de cette année : un poste en 9 et 18 ; un poste 74 ; un poste en 23.

Daniel ALQUIER ajoute qu'il y a eu une revisite des sections et ont été regardés les repyramidages entre 2021 et 2025 en fonction des différents secteurs : 12 en sciences humaines et sociales ; 17 en sciences et techniques ; 6 en santé. Suite à cela, le travail a été concentré sur les sections proposées par le ministère. Il précise qu'en CAC le travail a été fait sur les sections anonymisées pour qu'il n'y ait pas d'influence des avis de chacun sur les sections. Il précise les ratios de femmes promouvables par sections : section A 29 % ; section B 34 % ; section C 26 % ; section D 29 % ; section E 13 % ; section F 26 % ; section G 33 % ; section H 23 % ; section I ; section J 1%. Il s'agit d'un repyramidage de concours. Les sections où il y avait une seule candidature ne pouvaient pas prétendre à ce repyramidage sauf regroupement mais cela n'a pas été possible. L'objectif est de tendre le plus possible vers 40 % de PR, pour cela il a été défini un second critère de retrait : les sections avec un ratio supérieur à 30 % ce qui représente deux sections. Il y a une volonté de rééquilibrer entre les hommes et les femmes à la demande du ministère. Par la suite, il y a eu une dés-anonymisation des sections et les membres du CAC pouvant être candidats ont été invités à sortir de la salle. Les deux sections qui ressortent sont la 16 et la 64. Sur la 64, le vivier est très faible puisqu'il y a deux femmes promouvables dont une en incapacité d'enseigner. Il a donc été proposé d'identifier la section 16. Le CSA et le CAC ont voté en ce sens.

Arnaud GIACOMETTI demande ce qu'il en est pour la section E où il y a 13 % ce qui est un ratio faible.

Daniel ALQUIER explique qu'il y a un poste cette année sur cette section qui correspond à la 18.

Daniel MIRZA présente ses félicitations pour ce travail sur le repyramidage puisque la délibération est transparente.

Daniel ALQUIER indique que le seul regret est de ne pas avoir pu envoyer les documents en amont aux membres du Conseil d'administration.

Le Conseil d'administration approuve à l'unanimité le repyramidage des maîtres de conférences par la délibération n°2026-41.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

À Tours, le 5 juin 2026

Le Président,

Philippe ROINGEARD